



Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

(514) 398-6800 | ssmu.ca | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

POLITIQUE SUR LES PARTENARIATS ÉTHIQUES

Adoptée par le conseil législatif : 06-04-2023

Ratifiée par le conseil d'administration : 11-05-2023

Date d'expiration : 01-05-2028

RECONNAISSANCE DES TERRES

L'Association étudiante de l'Université McGill (AÉUM) reconnaît que l'Université McGill est située sur le territoire traditionnel et non cédé des nations Anishinaabe et Haudenosaunee. L'AÉUM reconnaît et respecte ces nations en tant que gardiens véritables et constants des terres et des eaux sur lesquelles nous nous réunissons aujourd'hui. En outre, l'AÉUM s'engage à respecter les lois et coutumes de ces territoires.

L'AÉUM tient à remercier les Kanien'kehá:ka pour leur intendance et leur protection passées et présentes de Tiohtià:ke (Montréal), et à exprimer sa solidarité avec les vibrantes communautés mohawks et autres communautés autochtones qui continuent de prospérer malgré le colonialisme de peuplement en cours. L'AÉUM invite les membres du corps étudiant et les autres membres de la communauté à réfléchir aux injustices historiques qui rendent possibles les activités de l'AÉUM sur cette terre et à travailler à réparer les injustices qui continuent à imprégner notre société et notre culture. Nous devons aller au-delà de la reconnaissance des terres et travailler à démanteler les systèmes d'oppression et d'exploitation coloniales dans lesquels nous vivons.

Une façon d'« aller au-delà » de cette façon est de s'engager à ne s'engager que dans des partenariats éthiques. Avant d'établir un nouveau partenariat, l'AÉUM devrait examiner les activités dans lesquelles son partenaire potentiel est engagé pour éviter la complicité dans des pratiques oppressives, qui comprennent, mais sans s'y limiter, l'extraction de combustibles fossiles, le vol de terres coloniales, la destruction de l'environnement, le maintien de l'ordre et le profilage racial. Cette reconnaissance des terres appelle la responsabilité de l'AÉUM sur le choix de ses partenaires en ce qui concerne leurs actions et demande une réponse concrète en cas de transgression de ses principes directeurs.

Un autre aspect essentiel des partenariats éthiques en ce qui concerne la solidarité autochtone est les partenariats avec les acteurs autochtones eux-mêmes. L'établissement de partenariats éthiques avec



Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

(514) 398-6800 | ssmu.ca | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

les communautés autochtones de l'île de la Tortue et au-delà devrait être considéré dans le cadre de cette politique comme un moyen concret de reconnaître et d'aider leur responsabilité traditionnelle envers cette terre. Ces partenariats devraient inclure la participation des parties prenantes autochtones à toutes les étapes décisionnelles du processus et être conscients du travail qui leur est demandé. Les relations de pouvoir résultant de la colonisation sont toujours actives et l'AEUM doit veiller à ne pas les entretenir à travers ses partenariats.

1. Contexte

L'AEUM s'engage à des pratiques éthiques et à un leadership sur le campus et dans la communauté en général. Cette politique est introduite, car il n'existe actuellement aucune politique, votée par le conseil législatif, qui indique comment gérer les partenariats de manière éthique, à l'exception de dispositions limitées dans les règlements internes des finances. Le mandat actuel du comité des finances consiste à effectuer «un examen annuel du portefeuille d'investissement de l'Association pour s'assurer que les participations sont socialement responsables conformément aux définitions énoncées dans les règlements internes, les politiques, les plans et les positions de l'Association et à remettre ce rapport au conseil législatif en séance publique». Cependant, cela suppose que l'expertise en matière de gouvernance relève du comité des finances et limite la portée des partenariats aux investissements. Récemment, des membres du corps étudiant se sont manifestés pour exprimer leur mécontentement à l'égard de certains des partenariats passés et présents de l'AEUM, notamment par le biais de son institution bancaire, de parrainages, ainsi que de certains investissements malgré cette mesure préventive.

Il est donc nécessaire de fournir des orientations supplémentaires aux différentes parties concernées pour s'assurer que les documents de gouvernance de l'AEUM sont respectés lors de l'engagement avec les partenariats. L'AEUM est actuellement dans une lacune de gouvernance en ce qui concerne les documents relatifs aux partenariats. En effet, alors que la politique de durabilité passée (expirée en janvier 2023) appelait l'AEUM à être «la gardienne de l'argent des membres de la communauté étudiante de manière éthique», les politiques auxquelles elle fait référence ont expiré, notamment la politique d'investissement éthique (expirée en 2017).

Se référer à des guides internes lorsque des décisions sont prises au sujet de partenariats est inadéquat lorsque l'on considère les organes directeurs de l'AEUM et son rôle en tant que syndicat étudiant. Les membres du corps étudiant méritent la transparence en ce qui concerne les différents partenariats dans lesquels l'AEUM s'engage tout en les représentant, et devraient être en mesure de supposer que les partenariats conclus entre leur syndicat étudiant et des tiers sont représentatifs des politiques et des positions adoptées par ses organes directeurs.



Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

(514) 398-6800 | ssmu.ca | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

2. Application

2.1. La politique de l'AEUM sur le partenariat éthique servira de document officiel pour délimiter les zones rouge et verte pour le partenariat avec une entité externe, que ce soit par le biais de la banque, de l'investissement, du parrainage ou autre. Cela s'applique aux partenariats conclus par l'AEUM, l'un de ses départements, un membre exécutif et s'efforcera d'inclure dans les futurs groupes étudiants. Actuellement, la portée de cette politique ne s'étend pas aux groupes étudiants.

2.2. Cette politique doit viser à inclure toutes les positions et politiques actuelles dans les décisions qui se rapportent au partenariat. À cette fin, cette politique doit être revue une fois par an en mars au plus tard par la vice-présidence (finances) et la vice-présidence (affaires externes) et les modifications doivent être présentées au conseil législatif en conséquence.

2.3. Cette politique ne doit contredire aucun des documents constitutifs de l'AEUM, y compris la constitution, les règlements internes et les autres politiques et plans existants.

2.3.1. Cette politique remplace tous les guides internes de l'AEUM, en cas de contradiction.

2.4. Si une incertitude survient et que l'on ne sait pas si un partenariat doit être autorisé sur la base de cette politique, il faut se référer au jugement du comité des finances qui, en consultation avec les membres dirigeants, les commissions, les membres de l'Association et les organes directeurs, recommande le désinvestissement des actifs du portefeuille d'investissement de l'Association qui ne sont pas considérés comme socialement responsables.

2.5. Tous les membres de l'AEUM peuvent faire part de leurs préoccupations concernant les partenariats de l'AEUM au comité de finance.

2.6. Les articles 5.2 et 7.3 seraient supprimés pour l'exercice suivant si l'AEUM avait un déficit de plus de 200 000 \$ à la fin de l'exercice en cours.

2.6.1. Si une entreprise enfreint cette politique au cours d'une année où 5,2 et 7,3 ne s'appliquent pas, le partenariat signé entre l'entreprise et l'AEUM ne doit pas dépasser un an.



Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

(514) 398-6800 | ssmu.ca | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

3. Types de partenariats

3.1. Banque

La banque fait référence à l'entité qui fournit des services financiers qui assurent la conservation en toute sécurité des actifs financiers de l'AEUM. Elle permet à l'AEUM d'utiliser les plateformes de transaction telles que le paiement des factures, la réception d'espèces. Elle nous permet d'adhérer à une stricte conformité financière, telle que la séparation des tâches.

3.2. Placements

Montants mis de côté par l'AEUM placés dans une variété d'instruments et de véhicules financiers pour optimiser les rendements (revenus).

3.3. Parrainage

Le parrainage désigne une transaction commerciale entre l'AEUM et une entreprise dans laquelle une aide financière, des produits ou des services sont fournis ou échangés.

3.3.1. Monétaire

Le parrainage monétaire aide à soutenir les événements clés et diverses activités et programmes gérés par des membres du corps étudiant tout au long de l'année en générant des fonds pour compenser une partie des coûts de planification et de logistique liés à l'organisation des événements, des initiatives ou des programmes à leur plein potentiel, offrant le plus d'avantages possible aux membres de la communauté.

3.3.2. En nature

Le parrainage en nature est un accord dans le cadre duquel des partenaires externes fournissent divers biens ou services qui profitent directement aux membres de la communauté en échange de publicité, de promotion et de visibilité pour les partenaires.



4. Contexte de l'AEUM

4.1. Banque

4.1.1. Institution bancaire

L'institution bancaire actuelle de l'AEUM gère plus de 300 comptes, un pour les fonds de fonctionnement de l'AEUM et un pour la plupart des clubs et des services. Pour un montant total qui varie de 10 à 20 millions de dollars tout au long de l'année.

4.1.2 Certificats d'investissement garanti (CPG)

Tout l'argent trouvé dans le fonds de fonctionnement de l'AEUM n'est pas dépensé immédiatement. L'AEUM prend donc en charge les CPG émis par son établissement bancaire. Les CPG sont des investissements avec un taux de rendement stable garanti (généralement supérieur à 4 %) sur une période précise. L'argent associé aux CPG est utilisé comme prêt pour les autres clients de la banque et l'AEUM obtient un retour sur les taux d'intérêt. Ce rendement est estimé à environ 10000 \$ par année.

4.2 Investissements

4.2.1. Portefeuille d'investissement

L'argent que l'AEUM investit provient de la partie du portefeuille d'investissement du fonds de réserve pour les dépenses en capital. Conformément au règlement interne des finances de l'AEUM, le portefeuille d'investissement créé en 2006 doit toujours contenir un minimum de 2,5 millions de dollars. À la fin de chaque année, la vice-présidence (finances) et la direction générale déterminent les besoins en immobilisations de l'Association pour l'exercice suivant.

4.2.2. Entreprise d'investissement

L'AEUM investit de l'argent avec un tiers, connu sous le nom de société d'investissement. Il est dans l'intérêt de l'AEUM de conclure un contrat flexible avec l'entreprise d'investissement afin que les investissements puissent être facilement retirés si l'autorisation est obtenue conformément au règlement financier interne. Le comité financier examine les directives d'investissement qui sont soumises à la société d'investissement pour s'assurer que les investissements de l'AEUM sont conformes à son document de gouvernance.



Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

(514) 398-6800 | ssmu.ca | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

4.2.3. Investissements socialement responsables

L'Association doit constamment s'efforcer d'agir au mieux des intérêts de ses membres. Lorsqu'il s'agit d'investir de l'argent, l'Association reconnaît que cet argent appartient aux membres et doit donc s'assurer que tout investissement dans des sociétés ou des gouvernements est dans l'intérêt supérieur des membres.

L'Association doit éviter d'investir dans des entreprises et des gouvernements ayant des intérêts importants dans :

- a. les domaines socialement nuisibles (par exemple, les armes et le tabac);
- b. les violations des droits de la personne (p. ex., le travail des enfants/des ateliers clandestins et l'oppression politique);
- c. domaines nuisibles à l'environnement (p. ex. pollution et destruction de l'habitat).

Une attention prioritaire doit être accordée aux entreprises ayant fait leurs preuves dans les domaines suivants :

- a. contributions positives à l'environnement;
- b. promotion de bonnes pratiques d'emploi;
- c. normes élevées de gouvernance d'entreprise et de transparence.

Les règlements internes des finances demandent que le comité d'examen de l'éthique financière soit chargé d'examiner les investissements de l'Association. Cependant, ce comité ne s'est pas réuni depuis 2017 et le mandat est depuis lors confié au comité de finance.

4.3. Parrainages

Les différentes possibilités de parrainage avec l'AEUM comprennent les éléments suivants : la publicité dans les médias numériques et le manuel étudiant, ainsi que des événements tels que la nuit des activités, les prix de l'AEUM, Grad Frosh et tout autre événement sur demande.

4.3.1. Le manuel étudiant

Chaque année, au début du semestre d'automne, l'AEUM distribue un manuel numérique et imprimé à la cohorte entrante et aux membres du corps étudiant de premier cycle de retour à l'Université McGill. Le manuel est l'endroit où ces derniers peuvent trouver toutes les informations dont ils ont besoin pour connaître le campus de McGill, Montréal et la vie



Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

(514) 398-6800 | ssmu.ca | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

étudiante — il comprend également un ordre du jour avec toutes les dates importantes qu'un membre du corps étudiant de McGill doit connaître pendant l'année universitaire.

Les revenus provenant des opportunités publicitaires dans le manuel étudiant fournissent le financement nécessaire pour pouvoir distribuer le manuel gratuitement aux membres de notre communauté.

4.3.2. Médias numériques

Il existe diverses opportunités de publicité sur les médias numériques à la disposition des partenaires externes qui leur permettent de se connecter à notre communauté; médias sociaux, site Web de l'AÉUM, écrans numériques et bulletin hebdomadaire. Bon nombre de nos commanditaires offrent également aux membres de notre communauté des prix pour des cadeaux et des concours sur nos plateformes numériques, tels que des billets gratuits pour des concerts, des événements sportifs, des projections de films, etc. Ces publications génèrent actuellement l'engagement le plus élevé des membres de la communauté sur nos plateformes de médias numériques.

4.3.3. Événements et initiatives

Les opportunités de parrainage profitent à divers événements et initiatives gérés par l'AÉUM, qu'ils soient monétaires ou en nature. Le parrainage monétaire aide à compenser certains coûts logistiques tels que la sécurité, le personnel, l'installation, l'administration, la promotion, les opérations et tous les autres coûts associés.

Les partenariats en nature sont des accords qui permettent à des partenaires externes de fournir gratuitement à nos événements et initiatives des biens, des services ou des réductions pour les personnes qui participent ou assistent à l'événement.

4.3.4. Parrainage de groupes étudiants

Les clubs et services étudiants sont libres de solliciter leur propre parrainage pour les aider à gérer leurs projets, événements et initiatives, qu'ils soient monétaires ou en nature. Le parrainage monétaire aide à compenser les coûts de planification et de logistique impliqués, permettant au club ou au service d'accueillir son événement, son projet ou son initiative à son plein potentiel. Les membres du club étudiant ou les bénéficiaires de services bénéficient de dons en nature sous les formes suivantes: remises, biens ou services qui sont distribués directement aux membres et aux bénéficiaires.



Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

(514) 398-6800 | ssmu.ca | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

5. Cadre

5.1. Les partenariats de l'AEUM sont destinés à compléter ses services et activités. Le choix, l'établissement et le maintien des partenariats de l'AEUM doivent être ancrés dans au moins l'un des principes fondamentaux énoncés dans sa constitution : service, représentation et leadership.

5.2. L'AEUM s'efforce de ne pas établir de partenariats avec des parties prenantes qui ne respectent pas ses positions. Cela inclut, sans s'y limiter, les lignes rouges suivantes :

5.2.1. Toute organisation qui participe ou encourage l'extraction de sables bitumineux et de combustibles fossiles, que ce soit en tant que principale source de profit ou en tant que principaux bailleurs de fonds mondiaux de combustibles fossiles tels que certaines banques.

5.2.2. Les organisations qui ne respectent pas le principe du consentement libre et préalable en connaissance de cause sur les terres autochtones. Selon ce principe, reconnu par les Nations Unies, aucune société ne peut arpenter ou utiliser les terres détenues par les communautés des Premières Nations sans autorisation juridiquement contraignante et non forcée.

5.2.3. Organisations spécifiques qui ont été critiquées par les communautés touchées pour avoir permis ou profité du vol de terres coloniales, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou du génocide.

5.2.4. Organisations impliquées dans la destruction de l'environnement, par le biais d'activités telles que l'exploitation abusive des terres et des ressources, la pollution ou la dégradation de la biodiversité.

5.2.5. Organisations qui exploitent les locataires et entravent le droit fondamental à un logement propre, sûr, abordable et facilement accessible.

5.2.6. Toute organisation qui ne respecte pas les principes d'éthique tels que la transparence, la responsabilité et l'intégrité. Si un partenariat contrevient à la politique actuelle, l'AEUM devrait rechercher une responsabilisation appropriée et réévaluer le partenariat conformément à ses principes fondamentaux et à sa position.



Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

(514) 398-6800 | ssmu.ca | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

5.2.7. Toute organisation qui ne prend pas la responsabilité des situations dans lesquelles la discrimination se produit, que ce soit en interne ou en externe, doit également être évitée.

5.2.8. Toute organisation qui ne traite pas les situations de violence sexuelle. Une approche centrée sur la personne survivante est également recommandée.

5.2.9. Toute organisation qui participe à des activités militaires, que ce soit par la recherche ou la vente de services ou de biens.

5.2.10. Institutions par le biais desquelles le racisme systémique n'est pas abordé, notamment les institutions de sécurité publique telles que le système de justice et la police.

5.3. L'AEUM s'efforcera de rendre claires ses politiques et ses positions à travers ses partenariats. Non seulement les partenariats fournissent un service ou un bien à l'AEUM, mais ils établissent également une relation et démontrent comment les ressources de l'AEUM sont allouées. L'AEUM devrait reconnaître sa position d'autorité dans la communauté de premier cycle de McGill et l'exercer en gardant à l'esprit les positions suivantes :

5.3.1. Accessibilité. L'AEUM devrait encourager les partenariats potentiels qui ont la capacité d'améliorer l'accessibilité physique, sociale et financière aux services par ses membres.

5.3.2. Logements étudiants abordables. Grâce à ses partenariats, l'AEUM s'efforce d'autonomiser ses membres par l'éducation, l'accès aux services juridiques et le travail vers des modèles de logement alternatifs tels que les modèles coopératifs, publics et à but non lucratif.

5.3.3. Éducation. Dans le but d'accroître l'accessibilité à une éducation postsecondaire de qualité, les partenariats de l'AEUM devraient s'efforcer de réduire les obstacles, en particulier financiers, par des mesures telles que le réinvestissement des fonds publics dans l'éducation postsecondaire, les stages rémunérés et le plaidoyer auprès des gouvernements provincial et fédéral pour l'élimination des obstacles financiers et sociaux à l'éducation postsecondaire.

5.3.4. Environnement et durabilité. L'AEUM devrait aligner ses partenariats sur les principes de la justice climatique, ce qui signifie que la lutte contre la crise climatique devrait être menée par les communautés les plus touchées. Dans cette idée, non seulement l'AEUM devrait évaluer la durabilité socioécologique de ses partenariats, mais elle devrait également rechercher activement des partenariats dont la mission est alignée sur la justice climatique, à la fois pour soutenir les efforts actuels ou pour recevoir une expertise en la matière.



Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

(514) 398-6800 | ssmu.ca | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

5.3.5. Équité et durabilité sociale. Les partenariats de l'AEUM devraient être en collaboration avec des organisations qui visent à réduire les obstacles systémiques aux communautés historiquement exclues et à consacrer des ressources spécifiquement à la lutte contre ces obstacles.

5.3.6. Soins familiaux. Les partenariats de l'AEUM doivent s'efforcer d'atténuer les obstacles institutionnels et la discrimination qui sont souvent présents pour les parents étudiants, en particulier ceux qui ont des identités marginalisées intersectionnelles.

5.3.7. Liberté de religion. Ce droit humain doit être reflété et protégé par l'AEUM à travers ses partenariats, notamment en assurant la sécurité des membres du corps étudiant qui affichent des éléments religieux visibles.

5.3.8. Équité entre les genres. L'AEUM peut prendre des mesures dans son partenariat pour assurer la sécurité et le bien-être de ses membres appartenant à des minorités de genre, en particulier les étudiants non conformes au genre. Cela se fait en recherchant des partenariats avec des organisations qui peuvent fournir des services d'affirmation du genre et en soutenant les organisations qui le font.

5.3.9. Justice menstruelle. Le rôle d'alliance de l'AEUM dans la promotion du plaidoyer et des opérations entourant la justice menstruelle peut être réalisé en soutenant les organisations qui visent à éduquer et à offrir des services autour de la justice menstruelle.

5.3.10. Solidarité internationale. Les partenariats de l'AEUM doivent respecter l'autodétermination, la diplomatie et la coopération multilatérale en matière de relations internationales. L'AEUM devrait également soutenir activement la préservation des droits fondamentaux des migrants et des personnes déplacées à travers ses partenariats.

5.3.11. Recherche. L'AEUM devrait encourager la démocratisation et l'accessibilité des résultats de la recherche grâce à ses partenariats.

5.3.12. Violence sexuelle. L'AEUM devrait jouer un rôle actif dans le soutien aux organisations qui fournissent un soutien aux personnes survivantes et aux victimes de violence sexuelle et aux organisations qui travaillent dans le domaine de la prévention.



Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

(514) 398-6800 | ssmu.ca | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

5.3.13. Bien-être. Les partenariats de l'AEUM devraient contribuer au bien-être de ses membres, que ce soit par des services axés sur les aspects émotionnels, physiques, professionnels, sociaux, spirituels, intellectuels, environnementaux ou financiers.

6. Mandats

6.1. Finance

6.1.1. La vice-présidence (finance) doit modifier les directives d'investissement pour refléter cette politique et la partager avec la société d'investissement de l'AEUM chaque année.

6.1.2. La vice-présidence (finance) doit se coordonner avec la coordination des parrainages pour examiner l'effet financier de cette politique sur le budget et créer une liste de parrainages acceptables à poursuivre.

6.1.3. Le comité des finances fournira un rapport sur les différentes banques disponibles à Montréal pour un éventuel changement au conseil législatif d'ici la fin de 2023.

6.2. Vie étudiante

6.2.1. La vice-présidence (vie étudiante) s'efforcera de trouver des moyens d'appliquer cette politique aux groupes étudiants et présentera une révision de cette politique d'ici la fin de l'année universitaire 2023-2024.

6.2.1.1 La vice-présidence (finance) doit travailler en étroite collaboration avec les équipes de la comptabilité et de la vie étudiante et des opérations pour s'assurer que ces changements peuvent être appliqués.

6.3. Affaires externes

6.3.1. La vice-présidence (affaires externes) soutiendra la mobilisation des membres du corps étudiant qui remet en question l'institution bancaire de l'AEUM, ses investissements ou son parrainage en raison de la contradiction avec les documents de gouvernance de l'AEUM.

6.3.2. La vice-présidence (affaires externes) prêtera assistance au comité des finances en cas d'incertitude quant à la légitimité d'un partenariat par rapport à la présente politique.



Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

(514) 398-6800 | ssmu.ca | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

6.4. Affaires universitaires et présidence

6.4.1. La vice-présidence (affaires universitaires) et la présidence coordonnent avec les commissions à la gouvernance et à l'équité une formation approfondie sur les questions d'équité, de durabilité sociale et de discrimination systémique à la commission des finances lors de la première réunion de la commission des finances chaque année ou avant leurs fonctions en vertu de la présente politique.

7. Rapports et responsabilisation

7.1. Le département de parrainage (avec l'aide de la vice-présidence [affaires internes]) et le département des finances (avec l'aide de la vice-présidence [finances]) produisent des rapports trimestriels à la commission des finances sur les nouveaux partenariats conclus depuis le dernier rapport.

7.2. Si des partenariats conclus par l'AEUM, l'un de ses départements, un membre exécutif ou des groupes étudiants violent le cadre fourni dans la présente politique, le comité des finances sera un point de contact pour tout membre concerné de l'AEUM.

7.3. La commission des finances a le pouvoir de recommander le refus du renouvellement d'un contrat de parrainage si elle juge que ce contrat va à l'encontre de la politique, auquel cas elle soumet une motion officielle à cet effet au comité exécutif et au conseil d'administration qui ratifient la décision en attendant une décision juridique et financière.

7.4. Le comité des finances est également en mesure d'examiner les relations de l'AEUM avec sa banque et sa société d'investissement et peut, s'il le juge adéquat conformément à la présente politique et après des recherches approfondies, soumettre une motion au conseil législatif pour avertir ces parties en attendant l'approbation du comité exécutif et du conseil d'administration et après consultation et considérer d'autres institutions plus représentatives de la politique de partenariat éthique.

7.5. Le comité de finance est encouragé à inviter les parties concernées à des discussions et à des considérations et à consulter toutes les parties concernées avant de prendre une décision ainsi qu'à mener une évaluation financière.

7.6. Conformément à son mandat, le comité des finances peut également « en consultation avec les commissions, les membres de l'Association et les organes directeurs, recommander le



Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

(514) 398-6800 | ssmu.ca | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

désinvestissement des actifs du portefeuille d'investissement de l'Association qui ne sont pas considérés comme socialement responsables».

7.7. La vice-présidence (finances) et la vice-présidence (affaires externes) aident également la commission des finances à inclure dans leur rapport sur l'examen annuel du portefeuille d'investissement, une section sur la mise en œuvre de la présente politique, sur les progrès réalisés ainsi que sur les problèmes rencontrés tout au long de l'année.